

Canada, province de Québec, Municipalité de Rivière-à-Claude.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 4 août 2025 à 19h à la salle du conseil située au 520, rue principale Est à Rivière-à-Claude.

Sont présents : Monsieur Réjean Normand, maire
 Monsieur Roberge Castonguay, conseiller au siège no.2
 Monsieur Allen Tremblay, conseiller au siège no.3
 Monsieur Jean-Marie Therrien, conseiller au siège no.6

Sont absents :

Est également présente Mme Nataly M. Ferland, directrice générale et greffière-trésorière.

Période de recueillement

Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 19h00 par M. Réjean Normand maire, Mme Nataly M. Ferland, directrice-générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

Les membres présents forment le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

2025-08-076

Pro: M. Roberge Castonguay
Et unanimement résolu.

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Déclaration de conflits d'intérêts

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025

2025-08-077

Pro : M. Allen Tremblay
Et unanimement résolu.

QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue 7 juillet 2025 a été remis à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance. Tous les conseillers présents ont approuvé à l'unanimité ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

Suivi du dernier procès-verbal

Rapport d'activités du maire

Monsieur Réjean Normand maire, fait rapport des activités qui se sont passées depuis la séance du 7 juillet 2025.

Présentation des comptes

2025-08-078

Pro : M. Roberge Castonguay
Et unanimement résolu.

QUE la liste des comptes de la Municipalité couvrant le chèque #3636 et 3637 et les transferts bancaires #259 à #293 pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2025 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance. Les membres présents approuvent à l'unanimité le paiement de ces dépenses pour un montant total de 33 686.43 \$.

RÉSOLUTION – Arrêt des procédures pour les projets règlements 2025-03-033, 2025-03-035 et 2025-03-035

2025-08-079

Pro : M. Jean-Marie Therrien

Et unanimement résolu.

ATTENDU QUE la Municipalité, lors de l'assemblée ordinaire du 3 mars 2025, a déposé des motions pour les projets de règlements suivants :

- Projet de règlement [2025-03-033] portant sur le plan d'aménagement d'ensemble (PAE)
- Premier projet de règlement [2025-03-035] modifiant le règlement de zonage numéro 105 à l'initiative de la municipalité
- Projet de règlement [2025-03-036] relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PCCMOI)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, à la suite de la révision de ceux-ci, désire présenter une autre approche ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité du conseil qu'un arrêt des procédures s'applique aux projets de règlements ci-haut mentionnés.

DÉPÔT – Recommandations du CCU pour le mandat donné par la Municipalité

Pour donner suite au mandat donné au CCU pour la révision des règlements et l'élaboration d'un PPCMOI, le CCU a remis ces recommandations au Conseil. Le CCU en partenariat avec l'équipe de la MRC de la Matanie a édité les documents suivants qui sont déposés auprès du Conseil avec avis favorable :

- Projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 103
- Projet de règlement modifiant le zonage numéro 105
- Projet de règlement de lotissement numéro 107
- Projet de règlement modifiant le règlement de construction numéro 106
- Projet de règlement modifiant le règlement relatif aux permis et certificats numéro 104
- Projet de règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

RÉSOLUTION – Participation de la Municipalité de Rivière-à-Claude à l'étude d'opportunité en sécurité incendie sous la responsabilité de la MRC de La Haute-Gaspésie et présentée dans le cadre du volet « Coopération et gouvernance municipale du fonds régions et ruralité – sous volet Coopération intermunicipale »

2025-08-080

Pro : M. Allen Tremblay
Et unanimement résolu.

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-à-Claude reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet coopération intermunicipale ;

ATTENDU QUE les organismes municipaux situés sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie désirent présenter ensemble un projet de « *Révision du schéma de couverture de risques incendie* » dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Rivière-à-Claude s'engage à participer au projet « Étude d'opportunité en sécurité incendie » sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme ;

QUE le conseil nomme la MRC de La Haute-Gaspésie, l'organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

QUE le conseil désigne la direction générale et greffière de la Municipalité de Rivière-à-Claude pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

RÉSOLUTION – Réalisation des projets 404 (Parc de jeux) et 405 (Centre des loisirs) en automne 2025 dans le cadre de la TECQ 2024-2028

2025-08-081

Pro : M. Jean-Marie Therrien
Et unanimement résolu.

ATTENDU QUE, dans le cadre du programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec TECQ 2024-2028 — Volet programmation de travaux — Version 1, la municipalité prévoit exécuter en 2025 :

- Projet #404 : Parc de jeux. Prévion de dépenses de 84 000 \$ pour l’ajout d’éclairage, de bancs, de tables et d’une promenade côté mer.
- Projet #405 Centre des Loisirs : Accès pour personne à mobilité réduite, pour un montant de dépenses prévues de 42 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l’unanimité :

QUE le conseil désigne la direction générale et greffière de la Municipalité de Rivière-à-Claude pour signer tout document nécessaire ou utile à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION – Réalisation des travaux de conversion de lampadaires au Dell au parc Drapeau et au site de la Croix – Investissement autonome TECQ 2024-2025

2025-08-082

Pro : M. Roberge Castonguay
Et unanimement résolu.

ATTENDU QUE, dans le cadre du programme de Transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec TECQ 2024-2028 – Investissement autonome que la Municipalité prévoit exécuter en 2025 la conversion des lampadaires Dell au Parc Drapeau et au site de la Croix pour un coût total de 3 635 \$:

ATTENDU QUE la Municipalité doit réaliser un investissement autonome pour la durée du programme à hauteur de 17 861 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l’unanimité :

QUE le conseil désigne la direction générale et greffière de la Municipalité de Rivière-à-Claude pour signer tout document nécessaire ou utile à la réalisation de ce projet.

MOTION ET AVIS DE DÉPÔT – Projet de règlement modifiant le PLAN D’URBANISME numéro 103 afin de modifier les grandes orientations en matière de construction résidentielle en dehors du périmètre urbain

2025-08-083

Je soussignée, M. Allen Tremblay, conseiller, donne avis de motion #2025-08-083 qu’à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement modifiant le plan d’urbanisme numéro 103 afin de modifier les grandes orientations en matière de construction résidentielle en dehors du périmètre urbain

Allen Tremblay

Une copie du projet de règlement a été soumise à chacun des conseillers et sera disponible au bureau de la municipalité pour consultation public.

MOTION ET AVIS DE DÉPÔT – Premier projet de règlement modifiant le ZONAGE numéro 105 pour mieux définir les termes, préciser les usages par zone et encadrer l’aménagement en territoire forestier

2025-08-084

Je soussignée, M. Jean-Marie Therrien, conseiller, donne avis de motion #2025-08-084 qu’à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Second projet de règlement modifiant le zonage numéro 105 pour mieux définir les termes, préciser les usages par zone et encadrer l’aménagement en territoire forestier

Jean-Marie Therrien

Une copie du projet de règlement a été soumise à chacun des conseillers et sera disponible au bureau de la municipalité pour consultation public.

MOTION ET AVIS DE DÉPÔT – Projet de règlement de LOTISSEMENT numéro 107 afin d’encadrer la cession des voies, les normes minimales, les exemptions et les terrains dérogatoires

2025-08-085

Je soussignée, M. Allen Tremblay, conseiller, donne avis de motion #2025-08-085 qu’à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement de lotissement numéro 107 afin d’encadrer la cession des voies, les normes minimales, les exemptions et les terrains dérogatoires

Allen Tremblay

Une copie du projet de règlement a été soumise à chacun des conseillers et sera disponible au bureau de la municipalité pour consultation public.

MOTION ET AVIS DE DÉPÔT – Projet de règlement modifiant le règlement de CONSTRUCTION numéro 106 afin de moderniser les normes de fondations, abroger ceux des rues privées et augmenter les tarifs de sanctions

2025-08-086

Je soussignée, M. Jean-Marie Therrien, conseiller, donne avis de motion #2025-08-086 qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement modifiant le règlement de construction numéro 106 afin de moderniser les normes de fondations, abroger ceux des rues privées et augmenter les tarifs de sanctions

Jean-Marie Therrien

Une copie du projet de règlement a été soumise à chacun des conseillers et sera disponible au bureau de la municipalité pour consultation public.

MOTION ET AVIS DE DÉPÔT – Projet de règlement modifiant le règlement relatif aux PERMIS ET CERTIFICATS numéro 104 afin de préciser les exceptions, les conditions d'émission et les certificats d'autorisation

2025-08-087

Je soussignée, M. Roberge Castonguay, conseiller, donne avis de motion #2025-08-087 qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement modifiant le règlement relatif aux permis et certificats numéro 104 afin de préciser les exceptions, les conditions d'émission et les certificats d'autorisation

Roberge Castonguay

Une copie du projet de règlement a été soumise à chacun des conseillers et sera disponible au bureau de la municipalité pour consultation public.

MOTION ET AVIS DE DÉPÔT – Projet de règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PCCMOI)

2025-08-088

Je soussignée, M. Allen Tremblay, conseiller, donne avis de motion #2025-08-088 qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PCCMOI)

Allen Tremblay

Une copie du projet de règlement a été soumise à chacun des conseillers et sera disponible au bureau de la municipalité pour consultation public.

RÉSOLUTION – Accueil des randonneurs du Chemin du Québec – Salle des loisirs

2025-08-089

Pro : M. Jean-Marie Therrien
Et unanimement résolu.

ATTENDU QUE l'organisation du Chemin du Québec nous a fait une demande d'hébergement pour une nuit par année (au mois d'août) pour accueillir au maximum 20 marcheurs pour une nuit.

ATTENDU QUE l'organisation fournit des matelas gonflables et des pompes pour accommoder les marcheurs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité offre le Centre des Loisirs incluant les commodités de la cuisine pour les accueillir chaque année et s'engage à conserver les matelas et pompes dans un lieu sécurisé.

RÉSOLUTION – Club de motoneige Tourelle Inc. – Réfection route Leclerc

2025-08-090

Pro : M. Jean-Marie Therrien
Et unanimement résolu.

ATTENDU QUE le Club de motoneiges Tourelle Inc. compte réaliser des travaux de réfection de la route Leclerc en y installant les ponceaux et les drainages manquants en plus d’augmenter la taille du ponceau au ruisseau central pour un 1 400 mm x 12 m TTOG. Aussi, la courbe du chemin sera corrigée et les fossés seront creusés.

ATTENDU QUE l’organisation désire une autorisation pour l’exécution des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l’unanimité :

QUE le Club de motoneiges Tourelle Inc. Sois autorisé à effectuer les travaux décrits en préparation de la prochaine saison.

RÉSOLUTION – Appui Comité fondateur de l’école alternative de Marsoui

2025-08-091

Pro : M. Allen Tremblay
Et unanimement résolu.

ATTENDU QUE la présence d’une école alternative unique et attractive sur le territoire contribuera à attirer de nouvelles familles à s’installer au village;

ATTENDU QUE la présence d’une école unique et attractive sur le territoire contribuera à la rétention des familles actuellement installées au village;

ATTENDU QUE la présence d’une école unique et attractive sur le territoire contribuera à l’augmentation du nombre d’élèves, donc plus de potentiel de socialisation pour ceux-ci;

ATTENDU QUE la création d’une école alternative permettrait à l’école d’étendre son transport scolaire jusqu’à Rivière-à-Claude;

ATTENDU QU’une école vivante et investie d’une mission particulière est plus attractive pour le personnel et la vocation de l’école permettra de choisir du personnel qui répond aux valeurs du projet;

ATTENDU QUE la création d’une école alternative et l’augmentation potentielle du nombre d’enfants permettraient plus d’activités parascolaires et/ou la mise en place d’un service de garde après l’école;

ATTENDU QUE la création d’une école alternative contribuerait au développement et à l’amélioration du modèle éducatif et favorise l’autonomie, la communication, l’affirmation de soi, l’intérêt pour l’apprentissage, la curiosité, etc.;

ATTENDU QUE la création d’une école alternative favorise l’implication des parents et de la communauté à l’école et favorise la diversité des rapports humains, les contacts intergénérationnels et renforce le tissu social;

ATTENDU QUE le Comité fondateur d’une école alternative de Marsoui à spécifier qu’étant donné que l’école de Marsoui est une école de quartier et qu’étant donné la réalité économique du milieu, l’école alternative se veut inclusive pour tous les enfants desservit sur son territoire, même si la famille et l’entourage de ceux-ci ne répondent pas aux critères de participation de l’école;

ATTENDU QUE les enfants peuvent être parrainés, pairés, accompagnés ou représentés par un membre de la communauté ou un autre parent qui souhaite s’impliquer dans le projet scolaire;

EN CONSÉQUENCE, pour toutes ces raisons, il est proposé d’appuyer le Comité fondateur dans ses démarches pour la création d’une école alternative à Marsoui pour la rentrée scolaire 2026.

Correspondance

Affaires nouvelles

A) AVIS – Assemblée de consultation publique

Avis public sera donné pour l’assemblée de consultation publique qui aura lieu le mercredi 27 août à 19h. Seront présentés les projets de règlement portant sur le plan d’urbanisme, le zonage, le lotissement, la construction, les permis et certificat ainsi que le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PCCMOI).

B) ACHAT – Outils pour garage municipal

2025-08-092

Pro : M. Roberge Castonguay
Et unanimement résolu.

ATTENDU QUE des outils sont défectueux et quelques autres manquent pour réaliser les travaux nécessaires à la bonne garde de nos infrastructures ;

EN CONSÉQUENCE une sélection d’outils seront achetés pour un montant maximal de 1 000 \$ et prélevé sur le surplus non affecté.

C) OFFRE D’EMPLOI – Directeur(trice) général(e) greffier-trésorier(ière)

À la suite du dépôt de la démission de Madame Nataly Morin Ferland, une offre d’emploi a été publiée sur nos babillards et sites web ainsi que sur différentes plateformes d’emploi.

Période de questions

Une période de 10 minutes est consacrée à des questions.

Clôture de l’assemblée

2025-08-093

À 19h37, sur proposition de M. Roberge Castonguay, l’assemblée est levée.

En tant que maire, Réjean Normand, je certifie que la signature de ce procès-verbal est équivalente à l’approbation de toutes les résolutions qu’il contient, conformément à l’article 142 du Code municipal.

Réjean Normand
Maire

Nataly Morin Ferland
Directrice générale greffière-trésorière